

## FORMATION A LA SÉCURITÉ DES SPECTACLES

### OBJECTIFS

Ce stage a pour but de former à l'accueil ou la mise en place d'un projet de nature culturelle ou événementielle public en respectant les réglementations liées à la sécurité des personnes et des biens, tout en appliquant les procédures et réglementations en vigueur.  
La formation doit être adaptée à la nature du lieu de spectacle.

### A QUI S'ADRESSE T-ELLE ?

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant s'installer en tant qu'entrepreneur de spectacles vivants et obtenir la licence de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Est entrepreneur de spectacles vivants toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, de production ou de diffusion de spectacles.

La licence de 1<sup>ère</sup> catégorie concerne les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques. Un lieu temporairement aménagé (garage, place publique...) est soumis à l'obligation de licence dès lors qu'il accueille plus de six représentations.

### DURÉE & COÛT

Cette formation se déroule sur 5 jours (35 heures).

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants est délivrée pour une durée de trois ans renouvelable.

Le coût de cette formation est de 780 € TTC.

### COORDONNÉES

GRIM EDIF  
17 RUE SAINT-MICHEL  
69007 LYON  
04 72 76 80 60